



MRC DU HAUT-RICHELIEU
Séance ordinaire

Mercredi, le 11 septembre 2019
19 h 30
Ordre du jour

- 19 h 30 Ouverture de la séance.
- Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2019.
- 1.0 URBANISME**
- 1.1 Schéma d'aménagement et de développement**
- 1.1.1 Avis techniques**
- A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Règlements 1785, 1786, 1789, 1804, 1810, 1811, 1812, 1814 et 1816.
- B) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Résolution PPCMOI-2019-4455.
- C) Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : Règlement 382-2019.
- 1.1.2 Modifications**
- A) Règlement 555
- A.1 Point d'information : Avis de non-conformité du MAMH (*Règlement visant à retirer les secteurs endigués de la plaine inondable*).
- A.2 Remplacement du règlement 555 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement 557 visant l'agriculture en secteurs endigués.
- 1.1.3 Urbanisme - Divers**
- A. GéoMont - Mandats
- A.1 Étude sur le réseau hydrographique et caractérisation de la bande riveraine : Réseau hydrographique détaillé : 2 536,00\$ taxes en sus et Caractérisation des bandes riveraines : 9 143,00\$ taxes en sus).
- A.2 Acquisition d'orthophotographies (maximum 7 511,00\$, taxes en sus) et de données LiDAR 2020 (34 713,80\$, taxes en sus).
- 2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 2.1 FARR - Entente relative à l'aide financière (5 000\$) accordée à la MRC du Haut-Richelieu pour la réalisation d'un plan d'actions et l'identification de projets : Approbation et autorisation aux signatures.
- 3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
- 3.1 Compo-Haut-Richelieu inc. : Orientations 2020.
- 4.0 FONCTIONNEMENT**
- 4.1 Finances**
- 4.1.1 Liste des comptes.
- 4.1.2 Renouvellement du contrat de location de lignes téléphoniques avec DIHR (1 082,85\$/mois, taxes en sus).
- 4.2 Divers**
- 4.2.1 Demandes d'appui :
- A) MRC de la Matapédia - Réfection des passages à niveau : Admissibilité des travaux aux programmes d'aide financière du MTQ.
- B) Municipalité de Bolton-Est - Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques : Cas particulier d'exclusion de l'assujettissement à la compensation.

5.0 **COURS D'EAU**

- 5.1 Reconstruction de la station de pompage Lamoureux : Mandat à BBA inc. pour la surveillance des travaux (maximum de 20 500\$).
- 5.2 Cours d'eau Ewing, branche 11 - Saint-Sébastien et Saint-Alexandre : Autorisation aux travaux, octroi de contrat et autorisation aux signatures (9316-8631 Québec Inc., maximum 21 500\$, taxes en sus).
- 5.3 Cours d'eau MacFie, branche 5 - Saint-Georges-de-Clarenceville : Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination (Tetra Tech QI inc., distance approximative de 1,3 km).
- 5.4 Cours d'eau Marcil - Saint-Jean-sur-Richelieu : Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination (ALPG consultants inc., distance approximative de 4,5 km).

6.0 **VARIA**

- 6.1 Dépôt des documents d'information et rapport des délégués.

7.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

8.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N.B. Prochaine séance ordinaire des membres du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu le mercredi 9 octobre 2019.